



**PREMIER  
MINISTRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Service Communication*

Hôtel de Matignon, le 29 décembre 2021

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **LES TRAVAUX POUR L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL S'ORGANISENT**

Le Premier ministre a chargé Jean-Philippe VINQUANT et Benjamin FERRAS, membres de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), de préparer l'organisation de la Conférence des métiers et de l'accompagnement social et médico-social, annoncée en novembre dernier, ainsi que de structurer le dialogue avec les partenaires sociaux, aux côtés des départements, sur les conditions du soutien public à la modernisation des conventions collectives du secteur.

Le Premier ministre a rappelé la mobilisation du Gouvernement en faveur des métiers du champ social et médico-social, qui sont confrontés à une crise d'attractivité importante. Comme dans les établissements de santé, les difficultés de recrutement, déjà observées avant la crise, se sont aggravées ces derniers mois. Une conjonction de facteurs peut expliquer ces difficultés, notamment l'absence de modernisation des grilles salariales établies depuis plusieurs décennies, le manque de perspectives de carrière et d'évolution professionnelle en l'absence notamment de passerelles entre les métiers, ou encore des conditions de travail souvent difficiles.

Dans ce contexte, et parce que ces métiers sont indispensables à l'accompagnement de nombre de nos concitoyens, le Premier ministre a annoncé en novembre dernier l'organisation d'une conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social. Cette conférence a vocation à fixer un cap et une méthode partagés entre l'Etat, les départements et les partenaires sociaux, ainsi qu'à concilier de premières avancées rapides et l'engagement d'un travail de fond et dans la durée en faveur de l'attractivité

de ces métiers, pour être au rendez-vous du niveau d'ambition qu'attendent les professionnels, nos concitoyens et leurs proches.

Cette démarche s'inscrit dans le prolongement des accords signés au titre de la mission dite « Laforcade » et des mesures déjà prises par l'Etat pour les personnels soignants exerçant dans les hôpitaux, les EHPAD, les services à domicile et les structures du handicap, et ce quel que soit le financeur de ces établissements et services.

Pour piloter la conduite de ces travaux, le Premier ministre a chargé Jean-Philippe VINQUANT et Benjamin FERRAS, membres de l'Inspection générale des affaires sociales, de faire des propositions sur l'organisation et les livrables de cette prochaine conférence. Ces propositions devront se faire en articulation avec les travaux menés par les partenaires sociaux dans les secteurs sanitaire, médico-social et social en faveur du rapprochement et de la modernisation des conventions collectives.

Cette préparation tiendra également compte des travaux confiés à Denis PIVETEAU sur les métiers de l'accompagnement des personnes handicapées, et de ceux en cours au sein du Haut conseil du travail social.

Parce que s'agissant de l'attractivité de ces métiers de l'accompagnement, les responsabilités incombent à la fois à l'Etat, aux départements et aux partenaires sociaux, et parce que les départements sont des acteurs de premier plan du champ social et médico-social, la préparation de la conférence sera naturellement organisée en lien étroit avec l'Assemblée des Départements de France.

Le Premier ministre réaffirme son attachement à ce que les prochaines échéances permettent d'apporter des améliorations concrètes pour les professionnels des métiers du champ social et médico-social, tout en assurant une révision en profondeur des conditions d'exercice de leurs métiers et du déroulement de leurs carrières. Il compte pour ce faire sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés.

La conférence se tiendra au premier trimestre 2022 selon une date à stabiliser avec les acteurs en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 – [communication@pm.gouv.fr](mailto:communication@pm.gouv.fr)